



AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête mensuelle auprès des accoueurs et des sélectionneurs (Accsél)

Type d'opportunité : reconduction d'une enquête existante

Périodicité : mensuelle

Demandeur : SSM Agriculture et alimentation – Service de la statistique et de la prospective (SSP) Service de la statistique et de la prospective (SSP) – Sous-direction des statistiques agricoles, forestières et agroalimentaires (SDSAFA) – Bureau des statistiques des industries agricoles et alimentaires (BSIAA)

Au cours de sa réunion du 28/03/24, la commission « entreprises et stratégies de marché » a examiné le projet d'enquête mensuelle auprès des accoueurs et des sélectionneurs (Accsél) menée auprès de l'ensemble des couvoirs au-dessus d'une capacité de 1 000 œufs à couvrir et des établissements de sélection et de multiplication de volailles (gallus, canards, oies, dindes, pintades) au-dessus d'un seuil de 100 volailles. Une fiche descriptive avait été élaborée et mise en ligne en amont de la réunion.

Cette enquête contribue à répondre à la demande de suivi des filières avicoles en France. L'objectif de cette enquête est de connaître mensuellement auprès des accoueurs et sélectionneurs, le nombre d'œufs à couvrir mis en incubation et le nombre de poussins éclos pour permettre l'établissement de prévisions de production, à court terme, de volailles et d'œufs de consommation. L'enquête permet de répondre au règlement (CE) 617/2008 de la Commission européenne, mais aussi à des demandes nationales spécifiques, concernant par exemple l'estimation de la production d'œufs, le suivi conjoncturel des filières ponte et chair, notamment en cas de crise comme la grippe aviaire. Elle permet aussi d'apporter des réponses à des questions émanant des instituts techniques, ou d'échanger avec eux. Elle est réalisée par le SSP depuis 1977 conformément au règlement européen (CEE) n°2782/1975 révisé en 2008.

Cette enquête se place dans un dispositif de connaissance de la filière avicole qui repose également sur d'autres enquêtes de conjoncture, l'utilisation de sources administratives et d'indices de prix. Ainsi les données du commerce extérieur (Douanes) et les indices Ipampa (Indice des prix d'achat des moyens de production agricole) et Ippap (Indice des prix des produits agricoles à la production) viennent compléter les résultats de l'enquête pour mieux cerner les différentes filières avicoles.

Des échanges techniques fréquents ont lieu régulièrement entre les professionnels (l'Institut technique de l'aviculture (Itavi) et le Comité national pour la promotion de l'œuf (CNPO – Interprofession de l'œuf)) et le SSP, plus particulièrement le bureau des statistiques végétales, animales et environnementales (BSVAE), en charge de la conjoncture avicole. L'ensemble des professionnels de la filière sont consultés à l'occasion du passage devant le Comité du Label. Une information et une consultation écrites ont été réalisées à l'occasion du renouvellement de l'avis d'opportunité et de

conformité en 2019 auprès de l'interprofession (ANVO, CNPO, SNA, Itavi). Une consultation identique est prévue pour le prochain passage au label.

Le questionnaire d'enquête mensuelle est ouvert le 1er de chaque mois suivant le mois de constat. Les résultats sont attendus pour le 15 de ce même mois, une relance est effectuée 7 jours après cette échéance, le temps médian observé est de l'ordre de 15 minutes pour les répondants par internet. Les réponses à l'enquête sont obtenues par une saisie en ligne sur internet. À la demande des établissements, une version papier peut être transmise par mail, fax ou voie postale. En 2024, 66 accoueurs et 7 sélectionneurs/multiplicateurs ont été enquêtés mensuellement par le Bureau des statistiques des industries agricoles et alimentaires (BSIAA) de la sous-direction des statistiques agricoles, forestières et agroalimentaires (SDSAFA) du SSP.

Les principaux utilisateurs de ces données sont la Commission européenne et Eurostat, le SSP, les directions techniques du ministère en charge de l'agriculture (DGPE, DGAL), l'interprofession de la volaille de chair (Anvol), l'Institut technique de l'aviculture (Itavi), le Comité national pour la promotion de l'œuf (CNPO – Interprofession de l'œuf), le Syndicat national des accoueurs (SNA), et les professionnels de la filière avicole d'une manière générale.

Les données sont diffusées chaque mois sur le site agreste.fr sous forme de données détaillées dans les rubriques de conjoncture avicole, accompagnées de données complémentaires et de tableaux grand public (en fin d'année) et envoyées à Eurostat via le formulaire en ligne sous Edamis.

Il n'y a eu ni question ni remarque à propos de l'opportunité de cette enquête.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un avis d'opportunité favorable à ce projet d'enquête pour 5 ans.

L'opportunité est accordée pour 5 ans à compter de l'année suivant celle de la délivrance de l'avis d'opportunité, **soit pour les années de collecte 2025-2029**